

HAUT BUGEY

AGGLOMERATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Le jeudi 20 novembre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 13 novembre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
50	8	8	13

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BALLAND (suppléant de M. BENOIT), Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BRITEL, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DRUET, M. DUPONT Jean-François, M. DUPONT Noël, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. JUILLARD, M. LALLEMENT, M. LENSEL, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. GUILLET, M. ISSARTEL, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. MILLET, Mme REGLAIN, Mme SERRE.

Absents : M. AKHLAFA, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DUPARCHY, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : M. THOMASSET (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. VAREYON (pouvoir à M. MAIRE), Mme RAVET (pouvoir à Mme ESCODA), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à M. PERNOD), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme EMIN (pouvoir à Mme VOLAN), M. GUINET (pouvoir à M. MONACI), M. KAYGISIZ (pouvoir à M. PERRAUD), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme FLORE), M. MOINE (pouvoir à Mme COMUZZI).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Alexandre LALLEMENT, Secrétaire de séance.

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Rapporteur : M. CRACCHIOLO

Conformément aux dispositions de la loi du 6 février 1992 codifié à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu au sein de l'assemblée délibérante dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Cette obligation a été renforcée par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRE).

Les nouvelles dispositions prévoient à cet effet que l'exécutif doit présenter « un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Agglomération,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance du 13 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie en séance le 17 novembre 2025,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté et joint en annexe,

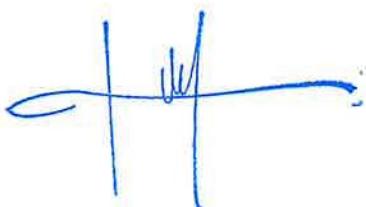
Après en avoir débattu,

Le Conseil d'agglomération,

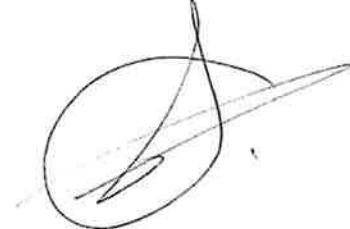
- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026 et des rapports sur la situation en matière de développement durable et sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Fait à Oyonnax, le 20 novembre 2025

Le Président,
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,
M. Alexandre LALLEMENT



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport d'orientations budgétaires 2026.

.....
Date de décision: 20/11/2025

Date de réception de l'accusé 25/11/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 201125_2025135

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251120-201125_2025135-BF

.....

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 5_ROB_2026.pdf (99_BU-001-200042935-20251125-
201125_2025135-BF-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°5.pdf (71_DB-001-200042935-20251125-201125_2025135-
BF-1-1_2.pdf)

ROB 2026